

Loi anti-inflation

Il s'agit du discours qui avait été prononcé la veille du scrutin. C'est un député libéral qui condamne la politique de son gouvernement. Plus loin, on dit ceci:

D'autres membres de l'organisation, présents au cours de cette mini-interview, se disaient d'accord avec «Prosper». M. Boulanger alla même jusqu'à déclarer: «Ce n'est pas Juneau qui s'est fait battre, c'est le gouvernement.»

Monsieur le président, ce n'est pas étonnant que dans la presse, à travers tout le pays, la population, surtout les petits salariés, accepte difficilement cette politique de contrôle qui a été annoncée par le gouvernement, cette politique de plafonnement qui sera, comme je l'ai dit précédemment, très pénible pour les gagne-petit. Ce plafond, d'après moi, frappe plus durement les petits que les autres. Pour ma part, je crois que le pourcentage, et c'est une suggestion que je fais en ce moment au gouvernement, je crois que le pourcentage d'augmentation de salaire devrait être plus élevé pour les gagne-petit et moins élevé pour les gros salariés. N'oublions pas que les prix à la consommation sont une même pour une famille dont le revenu est situé à \$6,000 que pour celle qui touche \$15,000 ou \$25,000. Si on veut réellement en arriver à une justice distributive, il faudra nécessairement prendre les moyens. Le Livre blanc ne fait aucune mention de la réduction des taux d'intérêt. Pourtant les taux d'intérêt au niveau que nous connaissons présentement sont une des causes majeures de l'inflation et du chômage.

Il y a pourtant une institution qui est chargée de la fixation des taux d'intérêt, il s'agit de la Banque du Canada. Cependant, on a nettement l'impression que ce sont les banques à charte qui dictent les taux d'intérêt. Cette forme de dictature financière a été dénoncée par le pape Pie XI il y a plus de 40 ans dans les termes suivants, et je cite:

Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas des propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer.

Monsieur le président, cette situation n'a pas changé. Au contraire, le pouvoir des banques s'est accru considérablement au cours des dernières années, si bien qu'au premier janvier 1974, les banques à charte avaient monnayé pour 57 milliards du crédit de la nation sur une masse monétaire globale de 62 milliards 860 millions.

Le pays par la Banque du Canada n'ayant créé que 5 milliards 860 millions. Voilà pourquoi je dis que les monopoles sont de plus en plus forts parce qu'ils ont maintenant leurs propres banques, qu'ils se prêtent à eux-mêmes à des taux d'intérêt exorbitants, ce qui augmente nécessairement les coûts de production et par voie de conséquence, c'est le consommateur qui en paie la note.

La petite entreprise souffre de cette concurrence déloyale, car elle ne lutte pas à armes égales. Seuls restent debout ceux qui sont les plus forts et qui sont moins arrêtés par des scrupules de conscience.

Monsieur le président, le revenu national brut s'est accru d'une façon appréciable au cours des dernières années, sauf pour 1974, ce qui démontre toute la prospérité matérielle de notre pays. Cette prospérité devra être partagée avec les classes sociales à revenus modiques. Cette prospérité constitue l'occasion rêvée de la démocratie,

[M. Lambert (Bellechasse).]

mais cette dernière en est également responsable et devra s'assurer que le partage est équitable et juste, autrement cette prospérité ne pourra durer que très peu de temps encore.

Si d'autre part, monsieur le président, nous sommes généreux et ouverts, si nous sommes perspicaces, et que nous prenons des mesures afin de distribuer notre richesse de façon juste et équitable, la durée de la prospérité pourra régner dans le pays et, selon moi, d'une façon immense.

Il est donc absolument nécessaire que des mesures sans précédent soient prises pour mettre fin aux abus, pour restaurer en grande partie la prospérité matérielle, pour redonner confiance aux millions de citoyens canadiens, à qui l'on a traditionnellement enseigné de s'attendre à ce que la démocratie leur fournisse des chances de réussite et une sécurité toujours plus grande dans ce monde où la science rend sans cesse les richesses matérielles plus accessibles à l'homme.

Il importe donc, évidemment, que chaque personne en santé dans notre pays puisse être productive, que chaque usine fonctionne, que le commerce dans l'ensemble fasse des bénéfices raisonnables. Mais le gouvernement d'une nation n'existe pas simplement et premièrement pour cette fin. Ce n'est pas suffisant de faire tourner la roue. Le gouvernement doit mener l'homme vers une plus grande satisfaction. Le but le plus fondamental du gouvernement en démocratie est d'aider un plus grand nombre possible de citoyens, notamment ceux qui ont le plus besoin à améliorer leur niveau de vie, à conserver toute leur liberté personnelle dans la mesure où ils ne nuisent pas à leurs voisins, et à chercher le bonheur que procure la sécurité et l'occasion de se recréer et de se cultiver.

Évidemment, ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre pays sont conscients du fait que le plus grand problème que doit résoudre le peuple canadien est celui de la pauvreté au sein de l'abondance. C'est le problème qui consiste à distribuer au peuple tous les biens et services nécessaires qu'il est possible de produire. J'ai toujours cru bon de tenir pour acquis qu'il existe une solution d'ordre social, et que le processus rationnel consiste tout d'abord à constater le problème. Ensuite, il faut trouver la solution et, finalement, il faut appliquer cette solution de façon pratique et sensée tout en gardant constamment à l'esprit les données fondamentales de la nature humaine.

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—La Fonction publique—L'approbation de la majoration des traitements des cadres supérieurs en même temps que le programme de lutte contre l'inflation; l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—La vente d'un réacteur nucléaire à la Corée du Sud—Demande de débat sur l'accord; l'honorable député de Provencher (M. Epp)—La Fonction publique—L'opportunité d'une abolition du droit de grève dans les services essentiels.